

# COMMUNE DE LA BAZOCHE-GOUET

## PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 29 Aout 2022 à 20 heures 15

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-neuf aout, à **vingt heures quinze**, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la **Salle des Arcades, Espace E. VALLADON**, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BOUDET, Maire.

La séance a été publique.

**Nombre de membres en exercice : 15**

**ETAIENT PRESENTS** : M. BOUDET – M. LEGRET - Mme DERAIS – M. CHAMPION – Mme SEVIN– M. HUGON – M. COCHARD – Mme LINCKER – M. VIVET – Mme JAULNEAU- M. LEGRAND – M DAMAS.

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES** : Mme AVISSE - Mme DAIN - Mme GUIZIEN.

Monsieur Gérard LEGRET a été élu secrétaire.

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 17 Aout est adopté à l'unanimité.

### LISTE DES DECISIONS DU MAIRE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions qu'il a prises dans le cadre de la délégation qui lui a été attribuée par le Conseil Municipal (article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales).

<b>FOURNISSEUR</b>	<b>OBJET</b>	<b>MONTANT TTC</b>	<b>OBSERVATIONS</b>
JUSSIEU SECOURS MONDOUBLEAU – AMBULANCES ET TAXI MONGE 41	<b>TRANSPORTS SCOLAIRES</b>	Cout pour l'année scolaire 2022/2023 : <b>18 630 € TTC</b> (138 jours x 135 € TTC) pour 73 km soit 1,849 le km	<i>Pour information : en 2021/2022 : 108 €TTC/j x 141 j = 15 228 € TTC pour 62,800 km/j <b>Augmentation de 7,5 % du prix du km</b></i>

#### 1- RECLAMATION CLIENT CAMPING SUITE A LA LOCATION DU MOBIL'HOME

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de la réclamation de M. et Mme HAYS, suite à la location du Mobil'Home.

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal le remboursement de 41,00 € TTC (soit 34,17 € HT) correspondant à une partie du contrat émis pour la période du 15 au 17 juillet 2022.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le remboursement de 41 € TTC et autorise Monsieur Le Maire à signer les documents nécessaires.

#### 2- DECISION MODIFICATIVE CAMPING

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal la décision modificative n° 2 du Camping.

28027 Code INSEE	COMMUNE DE LA BAZOCHE GOUET 220 05 CAMPING MUNICIPAL DE LA BAZO	DM n°2 2022
---------------------	--	-------------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal**

DECISION MODIFICATIVE 2

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-6156 : Maintenance	35,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>35,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-678 : Autres charges exceptionnelles	0,00 €	35,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles</b>	<b>0,00 €</b>	<b>35,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>35,00 €</b>	<b>35,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative n° 2 apportée au budget du Camping.

### 3- ECRITURE BUDGETAIRE – CESSION ZA LA FORET

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la délibération n° 49-2022 autorisant Monsieur Le Maire à céder à l'euro symbolique les parcelles cadastrées pour le lot n° 1 : ZK 132 de 10 595 m<sup>2</sup>, ZK 130 de 792 m<sup>2</sup> et ZK 129 de 372 m<sup>2</sup> et pour le lot n° 2 : ZK 134 de 10 106 m<sup>2</sup>. Il est nécessaire de sortir de l'inventaire les parcelles suivantes :

Parcelles ZK 132 de 10 595 m<sup>2</sup> et ZK 134 de 10 106 m<sup>2</sup> : valeur à l'actif : 0,43543 € le m<sup>2</sup> soit un total de 9 013,84 €

Opération d'ordre à prévoir :

RECETTES	Art. 2111	9 013,84 €
DEPENSES	Art. 2041512	9 013,84 €

Parcelles ZK 130 de 792 m<sup>2</sup> : valeur à l'actif du m<sup>2</sup> = 2,68385 € x 792 m<sup>2</sup> = 2 125,61 €

Opération d'ordre à prévoir :

RECETTES	Art. 2111	2 125,61 €
DEPENSES	Art. 2041512	2 125,61 €

Parcelle ZK 129 de 372 m<sup>2</sup> : valeur à l'actif du m<sup>2</sup> = 3,55534 € x 372 m<sup>2</sup> = 1 322,59 €

Opération d'ordre à prévoir :

RECETTES	Art. 2117	1 322,59 €
DEPENSES	Art. 2041512	1 322,59 €

Ces subventions d'équipement (art. 2041512) doivent être amorties.

Il est proposé au Conseil Municipal d'amortir ces subventions d'équipements sur une durée de 5 ans.

Pour une cession en année N, l'amortissement de ces subventions débutera en N+1.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte :

- D'amortir ces subventions d'équipements sur une durée de 5 ans, l'amortissement de ces subventions débutera en N+1 pour une cession en année N.

### 4- DEVIS I.E.S. PROJECTEURS LED

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le devis de l'entreprise IES pour la fourniture de projecteurs LED.

Désignation	Quantité	Prix H.T.	T.V.A.	Montant T.T.C.
PIED + BARRE TRANSVERSALE CONTEST (Prix unitaire HT 54,17 €)	2	108,34 €	21,67 €	130,01 €
PROJ PAR LED LED122IR AFX LIGHTING (Prix unitaire HT 90,83 € remise de 10 %)	4 (2 par pied)	326,99 €	65,40 €	392,39 €
<b>TOTAL</b>		<b>435,33 €</b>	<b>87,07 €</b>	<b>522,40 €</b>

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le projet d'achat pour la fourniture de projecteurs LED,
- Accepte le devis de l'entreprise IES d'un montant de 435,33 € HT soit 522,40 € TTC.
- Autorise Monsieur Le Maire à passer la commande et à régler la facture.

#### **5- ACHAT FOURNITURE DE PROJECTEURS LED : CABLES HP**

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le devis de l'entreprise IES pour la fourniture de projecteurs LED – Câbles HP

Désignation	Quantité	Prix unitaire H.T.	TOTAL HT	T V A	Montant TTC
CABLE HP SPEAKON/SPEAKON L.20M	2	37,50 €	75,00€	15,00€	90,00€
PROLONGATEUR HP 4 POINTSSPEAKON	2	7,08 €	14,16€	2,83€	16,99€
<b>TOTAL</b>			<b>89,16€</b>	<b>17,83€</b>	<b>106,99€</b>

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le projet d'achat pour la fourniture de projecteurs LED – Câbles HP,
- Accepte le devis de l'entreprise IES d'un montant de 89,16 € HT soit 106,99 € TTC.
- Autorise Monsieur Le Maire à passer la commande et à régler la facture.

#### **6- CONTRAT EXPOSITION CHRISTOPHE AUBERT**

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal la convention de location de M. Christophe AUBERT de Perche-en-Nocé (61) concernant la mise à disposition de l'exposition « Vie sauvage du Perche ». Cette exposition sera présente du 9 septembre 2022 au 29 Octobre 2022 à la Médiathèque Madeleine Riffaud – 10 route d'Authon.

L'exposition se compose des éléments de 15 photos.

M. AUBERT Christophe assure le transport aller/retour ainsi que l'accrochage.

La participation de la commune aux frais est fixée forfaitairement à 400 € (subvention du Conseil Départemental de 280 €, il reste à la charge de la Commune : 120 €).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte la convention de mise à disposition pour un montant de 120 €.
- Autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à cette convention de location d'exposition.

#### **7- TARIFS 2023 – GITE « L'ETAPE PERCHERONNE »**

Monsieur le Maire propose de fixer les tarifs du gîte « L'Etape Percheronne » pour l'année 2023. A l'unanimité, le conseil municipal fixe les tarifs suivants :

	<u>1 nuit</u>	<u>2 nuits</u>	<u>3 nuits</u>	<u>4 nuits</u>	<u>5 nuits</u>	<u>6 nuits</u>	<u>7 nuits</u>	<u>Chèque caution</u>
Chambre 1-2 personnes	62,00 €	124,00 €	186,00 €	248,00 €	310,00 €	372,00 €	434,00 €	63,00 €
Chambre 3-4 personnes	83,00 €	166,00 €	249,00 €	316,00 €	415,00 €	498,00 €	581,00 €	95,00 €
Dortoir 8 personnes	208,00 €	416,00 €	624,00 €	792,00 €	1 040,00 €	1 248,00 €	1 456,00 €	252,00 €
Gîte complet 26 personnes	704,00 €	1 040,00 €	1 418,00 €	1.720,00 €	2 153,00 €	2 520,00 €	2 867,00 €	819,00 €

## 8- COTISATION FSL (FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT) 2022

Monsieur le Maire présente le projet de participation financière au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) d'Eure et Loir pour l'année 2022.

Le FSL intervient pour aider financièrement les personnes ou ménages éprouvant des difficultés pour accéder ou se maintenir dans un logement.

La cotisation s'élève à 3 € par logements sociaux.

La commune dispose de 40 logements sociaux.

La cotisation annuelle pour 2022 est de 120 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte le projet de cotisation annuelle du Fonds de Solidarité pour le Logement pour un montant de 120 €
- Autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à cette cotisation annuelle.

## 9- REGLEMENT INTERIEUR DE LA MEDIATHEQUE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le règlement intérieur de la Médiathèque à savoir:

Le projet de règlement intérieur de la médiathèque (avenant n° 2 au règlement intérieur de la bibliothèque) et ses annexes :

- La fiche de prêt de liseuses
- La fiche de prêt des jeux

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le règlement intérieur de la Médiathèque
- Autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs.

## 10- CAUTION POUR LE PRET DES LISEUSES

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la mise en place d'une caution pour le prêt des liseuses de la médiathèque.

Monsieur Le Maire propose une caution de 150 € par liseuse, qui sera encaissée en cas de non restitution de la liseuse ou en cas de dégradations.

Il y a 2 liseuses à la médiathèque (prix d'achat : 132,05 € TTC l'unité).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise la mise en place d'une caution d'un montant de 150 € pour le prêt d'une liseuse. Cette caution sera encaissée en cas de non restitution de la liseuse ou en cas de dégradations.
- Autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs.

## 11- AVENANT MARCHE CONSTRUCTION DE LA MEDIATHEQUE LOT 01 – PIGEON TP

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'avenant négatif au marché de « construction d'une médiathèque » lot 01 Terrassement VRD, attribué à l'entreprise SA Pigeon TP IDF.

Cet avenant se justifie par la suppression et l'ajout de prestations complémentaires suivant le devis joint au niveau : du terrassement et plateforme, réseaux EP et EU, réseaux techniques, aménagements extérieurs, portail et clôture, travaux complémentaires.

Cet avenant à une incidence financière de -1,55 %. Le montant de l'avenant est de - 633,80 € HT soit - 760,56 € TTC.

MARCHE	MONTANT HT	TVA	MONTANT TTC	Écart Financier
Montant initial	40 869,49 €	8 173,90 €	49 043,39 €	
Avenant n°1	- 633,80 €	- 126,76 €	- 760,56 €	- 1,55 %
Montant du marché après avenant n°1	40 235,69 €	8 047,14 €	48 282,83 €	

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve l'avenant négatif n°1 de l'entreprise SA Pigeon TP IDF pour le lot n° 01 Terrassement VRD du marché de travaux « Construction d'une médiathèque » d'un montant de - 633,80 € HT soit - 760,56 € TTC.
- Autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à cet avenant.

## 12- AVENANT MARCHE CONSTRUCTION DE LA MEDIATHEQUE LOT 01 – PIGEON TP - Annule et remplace le point n° 11 suite à une erreur matérielle de rédaction

## 13- TARIFS 2023 – GITE « L'ETAPE PERCHERONNE » Annule et remplace le point n° 7 suite à une erreur matérielle de rédaction

Monsieur le Maire propose de fixer les tarifs du gîte « L'Étape Percheronne » pour l'année 2023. A l'unanimité, le conseil municipal fixe les tarifs suivants :

	<u>1 nuit</u>	<u>2 nuits</u>	<u>3 nuits</u>	<u>4 nuits</u>	<u>5 nuits</u>	<u>6 nuits</u>	<u>7 nuits</u>	<u>Chèque caution</u>
Chambre 1-2 personnes	62,00 €	124,00 €	186,00 €	248,00 €	310,00 €	372,00 €	434,00 €	63,00 €
Chambre 3-4 personnes	83,00 €	166,00 €	249,00 €	332,00 €	415,00 €	498,00 €	581,00 €	95,00 €
Dortoir 8 personnes	208,00 €	416,00 €	624,00 €	832,00 €	1 040,00 €	1 248,00 €	1 456,00 €	252,00 €
Gîte complet 26 personnes	704,00 €	1 040,00 €	1 418,00 €	1 806,00 €	2 153,00 €	2 520,00 €	2 867,00 €	819,00 €

## **14- QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur LEGRET :

- Donne des informations sur la potabilité de l'eau transmise par l'ARS.
- Informe le Conseil d'un recensement des propriétaires de vergers de pommiers de haute-tige diligenté par le PNRP pour le maintien de ces vergers et leurs débouchés.
- Propose une prise de date pour une visite du camping municipal. La date du vendredi 9 septembre à 10h30 est retenue.

Monsieur DAMAS :

- Souhaite la pose d'un panneau de « Stop » à la hauteur de la médiathèque. Certains conducteurs de deux-roues motorisés (motos scooters) pour ne pas faire le stop déjà existant à cet endroit utilisent le petit parking comme raccourci...

Monsieur LEGRAND :

- S'inquiète de l'état d'avancement du dossier de l'octroi d'une carte « sim » pour la médiathèque. Idem pour le bon à tirer du plan lié au risque d'incendie.

Monsieur CHAMPION :

- Donne des informations sur les besoins d'un couchage du théâtre de l'Argile pour deux personnes les 15 et 16 septembre prochains. Cette demande fait suite au spectacle prévu à la salle des fêtes le 17 septembre intitulé « Les vies minuscules ». Le camping municipal est proposé, Monsieur LEGRET prend acte de la demande et assurera le suivi.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 45.

Le secrétaire de Séance

Le Maire

Gérard LEGRET

Jean-Paul BOUDET